### CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024 DELIBERATION N°2024-32

Le 4 juin 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (17)**: M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8): Mme MARCHAND à Mme CAZALET, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. GAILLARD, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à M. DUPUIS, Mme FERRAND à M. BERTHUOT.

ABSENTS (2): Mme SANTANACH, M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

#### **BUDGET GENERAL: RECTIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2, Vu la délibération n°1 du 27 février 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2023, Vu la délibération n°2024-23 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget général, Vu l'erreur d'intégration des résultats 2023 souligné par courrier de la Préfecture du 9 avril 2024,

Considérant en effet qu'au lieu d'affecter le résultat positif 2023 de 546 570,42 € en recettes d'investissement 2024, il a été affecté en dépenses d'investissement 2024, grevant ainsi la capacité d'investissement,

Considérant que le budget primitif général 2024 reste équilibré à :

section de fonctionnement : 8 934 735,75 €
section d'investissement : 6 965 536,38 €

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

## APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le budget primitif du budget général rectificatif 2024 tel que présenté par chapitre et joint à la présente délibération,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire, Maurice GAILLARD.

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte te la del : La réception en Préfecture le : 5 / 6 / 2 Y L'affichage/publication du : 6 / 0 6 / 2 Y

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



HELIOS: comptabilité publique ACTES: contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité: VILLE BOUILLARGUES (30) Utilisateur: LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 2432DEL Objet: Budget général rectification du budget primitif 2024 Type de transaction: Transmission d'actes Date de la décision : 2024-06-05 00:00:00+02 Nature de l'acte : Délibérations Documents papiers complémentaires : NON Classification matières/sous-matières: 7.1 - Decisions budgetaires Identifiant unique: 030-213000474-20240605-2432DEL-DE URL d'archivage: Non définie Notification: Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 030-213000474-20240605-2432DEL-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	282 Ko
Nom original: DELIBERATION 2024 32 RECTIFICATION DU BUDGET		
PRIMITIF 2024.pdf		
Nom métier :		
Document principal (Délibération)	text/xml	209.5 Ko
Nom original : BP2024 090624.xml		
Nom métier :		
99_DE-030-213000474-20240605-2432DEL-DE-1-1_2.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	369.1 Ko
Nom original: PAGE DE SIGNATURES BP COMMUNE 09062024.pdf		

Nom métier:

99\_DE-030-213000474-20240605-2432DEL-DE-1-1\_3.pdf **Cycle de vie de la transaction :** 

Etat	Date	Message	
Posté	5 juin 2024 à 13h42min27s	Dépôt initial	
En attente de transmission	5 juin 2024 à 13h42min28s	Accepté par le TdT : validation OK	
Transmis	5 juin 2024 à 13h42min29s	Transmis au MI	

Page 1

Acquittement reçu

5 juin 2024 à 13h43min24s

Reçu par le MI le 2024-06-05